

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°876 | Vendredi 8 décembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ FDSEA / JA

> Rencontre avec le ministre de l'Agriculture p.2

> Un JA de l'Ariège, vice président du Cogeca p.3

> Agenda des AG Cantonales de la FDSEA et des JA p.5

▪ Filières

> Un planning pour des agneaux toute l'année p.6

> La 52ème vente des jeunes taureaux Limousins s'est déroulée à la station GELIOC, le 4 novembre p.7

▪ Actualités

> Trouble de voisinage, mieux sécuriser les agriculteurs p.4

> MSA Midi Pyrénée Sud : Accompagnement des crises agricoles p.5

▪ Chambre d'agriculture

> Noù, en Ariège les boulangers et les bouchers la jouent collectif ! p.9

▪ Petites annonces

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Délibéré du procès : Victoire de la ruralité p. 12

« La justice est rendue à nos structures qui ont simplement défendu nos libertés, nos traditions, nos valeurs et nos convictions face à ces pseudos défenseurs de l'environnement »

JA P. 2



RENCONTRE AVEC ARNAUD GAILLOT À MIREPOIX

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



DIAGNOSTICS FORÊT AU CÔTÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE





« Il y a urgence à agir »

FNSEA / JA Les deux syndicats voulaient rapporter au ministre de l'Agriculture les résultats de la mobilisation nationale des derniers jours.

« Ces actions se sont déroulées dans le respect des biens malgré une très forte pression » a souligné Arnaud Rousseau, président de la FNSEA à l'issue du rendez-vous. « Une manifestation de viticulteurs avec 5 000 personnes à Narbonne sans incident, cela ne s'est pas vu depuis longtemps » a-t-il cité en exemple. La FNSEA et JA insistent sur le succès de ces actions « avec 100 % des départements mobilisés » souligne Arnaud Rousseau. « Nous avons rappelé au ministre qu'il y a une extrême attente du terrain. Il faut que maintenant les décisions politiques soient prises ».

Parmi les sujets portés par les deux syndicats, il y a les questions de fiscalité (RPD et redevance sur l'eau), des sujets à plus long terme comme la PLOA. « Et puis il y a les sujets qui irritent les agriculteurs poursuit le président de la Fédération comme Ecophyto ». « Nous avons dit au ministre que nous ne pouvions pas aujourd'hui déployer un cadre français alors même que le cadre européen n'est pas connu. La Première ministre elle-même nous a dit l'an dernier au Salon de l'Agriculture qu'elle s'engageait à mettre en place le cadre européen, tout le cadre européen ». Arnaud Rousseau a également évoqué la question de l'eau où « l'effort demandé n'est pas tenable » alors que dans le même temps les solutions sur le stockage se font attendre. Parmi les autres sujets évoqués, il y a la bio, la viticulture, l'application des EGA notamment pour l'élevage bovin, le ratio prairie, l'IED pour les porcs et les volailles. La FNSEA et JA attendent des décisions pour éviter ces sur réglementations qui conduisent à « un ras-le-bol normatif ». « Il faut que le monde agricole qui vient de faire passer un message très clair et dans la dignité ne soit pas pousser à une forme de désespérance. Il y a urgence à agir. Le Salon de l'agriculture a lieu dans moins de trois mois. Nous n'imaginons pas que sans réponses très concrètes, il puisse se tenir dans la sérénité » ajoute Arnaud Rousseau. Le président des JA, Arnaud Gaillot a rappelé l'attente des jeunes agriculteurs sur la future loi d'Orientation et d'Avenir. « Les arbitrages sont en cours » constate-t-il. « Mais aujourd'hui, nous avons besoin d'un calendrier lisible avec une loi à l'Assemblée nationale avant le SIA ». Et si ce n'est pas le cas ? « Tout dépend comment le président de la République veut déambuler au sein du SIA » a répondu Arnaud Rousseau. « On a besoin d'une vision, d'une ambition pour l'agriculture. On porte la souveraineté alimentaire » ajoute Arnaud Rousseau. Le ministre de l'Agriculture



a rendez-vous ce vendredi avec la Première ministre pour porter à la connaissance d'Elisabeth Borne le ras-le-bol et les attentes des agriculteurs. Arnaud Rousseau et Arnaud Gaillot seront ensuite reçus par la Première ministre le 5 décembre en fin d'après-midi à Matignon. « Je veux croire qu'une prise de conscience est en train de se passer » a conclu Arnaud Rousseau.

Réussir

Rencontre avec Arnaud Gaillot à Mirepoix

JA Le 29 Novembre dernier, Arnaud Gaillot, président de Jeunes Agriculteurs National était à Mirepoix, sur l'exploitation de Brice Bousquet - GAEC de Bellevue pour une rencontre avec les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège.



S'adapter au territoire

Au travers de la présentation de son exploitation, Brice Bousquet a pu exposé les spécificités de cette zone de coteaux secs et les pratiques mises en place pour s'adapter aux contraintes pédoclimatiques. Le jeune éleveur, pratique le pâturage tournant dynamique au printemps pour une meilleure optimisation des pacages souvent fragilisés par les sècheresses estivales successives. La disponibilité de la ressource en eau inquiète aussi Brice pour la sécurisation des stocks fourragers et le maïs semence que le GAEC de Bellevue cultive sur les terres de Mazères. Il a également exposé les difficultés auxquelles il a fait face il y a quelques jours lorsque la MHE a touché son cheptel : « une vache a développé des signes cliniques importants. Elle n'a pas pu s'alimenter et s'abreuver pendant plusieurs jours. Les soins vétérinaires s'élèvent à plusieurs centaines d'euros ».

On marche sur la tête

Le président national a remercié l'implication du réseau ariègeois dans les mobilisations de ces dernières semaines au cours desquelles, les JA ont retourné symboliquement des panneaux aux 4 coins du département. Les problématiques locales ont pu être longuement abordées afin que l'équipe nationale puisse les porter et les défendre lors des futures rencontres dans les ministères.

Prédation : La prédation ursine, et depuis peu lupine, continuent de faire des ravages en Ariège. Les JA09 souhaitent faire reconnaître au sommet de l'Etat « l'improtégeabilité des estives ariègeoises ». En effet, sur des montagnes très escarpées où les brebis pâturent en « escabot », il est impossible de les rassembler tous les soirs.

MHE : Avec près de 230 foyers en Ariège, les conséquences économiques de cette maladie sont importantes (soins vétérinaires, perte de production, commerce difficile, ...). Les éleveurs sont toujours en attente de la déclinaison du plan d'aide promis par le ministre le 02 Novembre dernier. Ils soulèvent également le besoin de mobiliser des crédits pour la recherche de ces maladies qui sont sans aucun doute une conséquence du changement climatique.

PAC : Des dizaines d'exploitations, notamment des nouveaux installés, sont toujours en attente des paiements PAC pourtant promis pour la mi octobre. Une situation inacceptable !

Eau : Pour la campagne d'irrigation 2023, la profession majoritaire a volontairement proposé une attribution de 50% des volumes aux irrigants compte tenu du remplissage des ressources. Une décision nécessaire mais qui n'est pas sans conséquence économique puisque nous observons une baisse de 30% de la surface en maïs semence. Les JA 09 s'indignent que seule la profession agricole fasse des efforts sur la gestion de l'eau alors que l'utilisation de l'eau domestique et urbaine n'a pas été affectée. Le syndicat jeune ariégeois a soulevé aussi son mécontentement face l'augmentation de la redevance collectée par les agences de l'eau qui fait suite au « plan eau » annoncé par le président de la République en Mars 2023 et le projet de loi des finances 2024 : un sentiment supplémentaire d'un manque de soutien de l'Etat pour aider l'agriculture.

Jean Yves Bousquet a endossé sa casquette de 1er vice président de la Chambre d'Agriculture et à ses cotés Sébastien Durand, vice président de la FDSEA ont appuyé les problématiques soulevées par le syndicat jeune en indiquant le bon travail collaboratif des JA, de la FDSEA et la Chambre d'Agriculture. Les Jeunes Agriculteurs remercient Jean Yves & Brice Bousquet pour l'accueil chaleureux qui leurs ont réservé.

Clémence Biard,
Présidente des Jeunes
Agriculteurs de l'Ariège



SOMMAIRE

➔FRANCE p. 2 et 3 ➔ACTUALITÉS p. 4 et 5 ➔FILIÈRES p.6-7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔RURALITÉ p. 12

PLOA: « Il est temps de conclure», s'impatientent les Jeunes agriculteurs

PLOA Promesse d'Emmanuel Macron le 9 novembre 2022 aux Terres de Jim, le Pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) n'ont toujours pas vu le jour, suscitant la colère chez les Jeunes agriculteurs.

Si les discussions avec l'exécutif « s'accélèrent depuis quelques jours », le président du syndicat Arnaud Gaillot a jugé le 28 novembre « très regrettable » que Matignon et l'Élysée montrent « une telle négligence du travail » de concertation effectué dans les territoires. Les rapports de synthèse et de propositions des groupes de travail nationaux et régionaux sur le PLOA ont été remis en juillet. « Pas grand-chose ne s'est passé » ensuite, d'après le syndicaliste qui y voit « un manque de respect pour tous les gens qui ont participé à ce moment démocratique ».

> « Il serait dommage d'abandonner ce projet de loi »

Selon lui, les services de l'Etat « depuis des mois, refusent de travailler» à l'écriture des textes du PLOA. Résultat, la loi ne cesse d'être reportée et le pacte doit encore connaître des arbitrages : « Ce n'est pas tolérable », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au salon Sitevi à Montpellier (Hérault). « Si la loi d'orientation ne voit pas le jour, à l'Assemblée nationale, avant le Salon de l'agriculture, ça sera compliqué pour le président de la République de venir y déambuler », a lancé Arnaud Gaillot. « Il est temps de conclure», d'après lui. Et le président des JA d'affirmer : « Je commence à avoir des questions sur la volonté du président de la République de concrétiser» son annonce faite à l'évènement Terres de Jim. D'après lui, « il serait dommage d'abandonner ce projet de loi, resserré autour de l'installation et de la transmission. Parce qu'on a un vrai besoin. »



JCD - Agrapresse

EN BREF... Un JA de l'Ariège élu vice-président du Cogeca



Un Français, Mickael Marcerou a été élu, le 30 novembre vice-président du Cogeca, l'organisation européenne représentant les coopératives agricoles et forestières des 27 Etats-membre. Mickael Marcerou est agriculteur en Ariège, sur une exploitation de 310 hectares sur laquelle il élève des bovins de race gasconne. Il est associé coopérateur au sein de la coopérative Arterris, dont il est membre du conseil d'administration et vice-président de la Coopération Agricole en charge des questions européennes. A Bruxelles, il rejoint l'équipe plurielle de six vice-présidents composée, en plus du représentant de la France, de membres issus du Danemark, de la Roumanie, de la Pologne, de l'Italie et du Portugal placée sous la présidence du Suédois, Lennart Nilsson.

Quelques mots de Mickaël Marcerou

Pour toi qu'est-ce que cela représente d'intégrer le Cogeca ?
A mon sens la question qu'il faut se poser, c'est : pourquoi s'engager au niveau européen aujourd'hui ?

Je crois que les coopératives et plus largement l'agriculture se doit d'avoir un positionnement fort au niveau européen, qu'on en pense, un grand nombre de décision se prennent à Bruxelles.

Intégrer le Cogeca, c'est tout d'abord m'engager à porter la voix de ma profession. Mais c'est aussi et surtout être présent sur les enjeux de l'agriculture de demain.

Le monde agricole évolue et les défis que nous avons à relever sont plus que jamais européens : souveraineté alimentaire, indépendance énergétique, changement climatique et renouvellement générationnel. Il est impératif de travailler en équipe, toutes sensibilités confondues, pour pouvoir les relever.

Les sujets sont nombreux et les débats sont vastes, en tant que vice-président du Cogeca, je serai au cœur des échanges !

M.M

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **26/12/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de COUFLENS d'une superficie de 2 ha 37 a 66
Relevé parcellaire : - 'Camp de salau': D- 254 - 'Couartou': D- 777(B)- 778- 779(B)- 780 - 'Cougnets': D- 704- 1098[697]- 1101[696] - 'Plagnaou loung': D- 770(B) - 'Salau': C- 401- 402- 444- 476 - 'Souleille de la peguille': D- 749(B)
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Parcelles en nature de landes et bois taillis.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien situé dans un périmètre AFP.

Propriété sur la Commune de LA BASTIDE DE SEROU d'une superficie totale de 90 ha 23 a 87 ca
Relevé cadastral : - 'Bernadet': A- 619- 620 - 'Clot de gale': A- 596 - 'Escur': A- 646- 647- 648 - 'Flouriano': A- 621- 622- 623 - 'Fournax': A- 237- 238- 239- 240- 241- 242- 243- 244- 245- 246 - 'Froundelic': A- 618 - 'Gleizette': A- 598- 604- 605 - 'Lagarosse': A- 624- 625- 626- 627- 628- 629- 630- 631- 633- 634- 635- 636 - 'Lasserre': A- 612- 613- 614- 615 - 'Lescur': C- 1396- 1397 - 'Pesso grando': A- 606(J)- 606(K)- 608- 609- 610- 611 - 'Rive male': A- 533- 535- 536- 537- 538- 539- 540- 541- 542- 543- 544- 545- 546- 547- 548- 549 - 'Soucasse': A- 637- 638- 639- 640- 641- 642 - 'Vigne vieille': A- 643- 644- 645
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Bâtiments d'habitation et d'exploitation, ainsi que diverses parcelles en nature de prés, terres, landes, sols, bois, taillis sous futaies.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien occupé sans bail rural pour partie de la surface totale.

Propriété sur la Commune de MONTAUT d'une superficie totale de 7 ha 51 a 62 ca
Relevé parcellaire : - 'Sous fouram': YP- 1
Urb : Zone A du PLU.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la Commune de MONTAUT d'une superficie totale de 1 ha 25 a 34 ca
Relevé parcellaire : - 'Le crieu': YP- 27(J)- 27(K)
Urb : Zone A et Ntvb.
Commentaires : Une parcelle de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation. Pas de bâti

Propriété sur la Commune de MONTAUT d'une superficie totale de 4 ha 02 a 12 ca
Relevé parcellaire : - 'La fount del roc': YR- 13
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation. Pas de bâti.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

Troubles de voisinage : « Nous avons à cœur de mieux sécuriser les agriculteurs »

PROPOSITION DE LOI L'Assemblée nationale examine, le 4 décembre, une proposition de loi sur les troubles anormaux de voisinage ? N'existe-t-il pas déjà des textes et une jurisprudence en la matière ?

Luc Smessaert : Les principes fondant la responsabilité civile reposent sur des articles du Code civil, datant de 1804, demeurés pratiquement inchangés. C'est la jurisprudence qui a fait évoluer ces règles en créant, dans les années 80, le principe de responsabilité sans faute bâti sur la démonstration d'un trouble anormal de voisinage. Apprécié au cas par cas par les magistrats, le caractère anormal du trouble varie selon le contexte et fait l'objet d'une abondante jurisprudence trop souvent contradictoire et qui constitue, de ce fait, une véritable source d'insécurité pour les agriculteurs. Malheureusement, ces situations sont loin d'être isolées ou anecdotiques. Parmi les centaines d'affaires de dossiers qui concernent les agriculteurs, les tribunaux judiciaires écartent trop souvent dans leur appréciation l'approche économique de l'activité agricole et les nuisances normales qui en découlent. Et les conséquences de ces procédures judiciaires dirigées contre des agriculteurs par leurs propres voisins sont considérables et parfois irréversibles tant d'un point de vue économique certaines condamnations pouvant se chiffrer à plusieurs centaines de milliers d'euros, que d'un point de vue moral en générant un véritable mal-être chez des agriculteurs pointés du doigt alors même qu'ils n'ont, en réalité, commis aucune faute ou négligence. S'inscrivant dans cette démarche de reconnaissance de la ruralité et des activités qui s'y développent, nous avions salué l'adoption de la loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes. Elle prévoyait la mise en place d'inventaires régionaux répertoriant les sons et odeurs caractéristiques de l'identité culturelle de chaque territoire. Ces inventaires n'ont, à ce jour, malheureusement pas encore vu le jour alors qu'ils devaient servir de guide pour les magistrats dans leur appréciation de la normalité d'un trouble en zone rurale. Cette loi, pourtant votée à l'unanimité, est une coquille vide : il est urgent de lui donner corps.

L'antériorité inscrite dans le Code civil Quelle est la genèse de cette proposition de loi ?

LS : Tout a démarré avec la visite du garde des Sceaux, Eric Dupond Moretti, au Salon de l'agriculture, le 3 mars dernier sur le stand de la FNSEA. Alors que nous le sensibilisions aux difficultés que rencontrent les agriculteurs confrontés à l'arrivée de néo ruraux qui n'acceptent pas les nuisances de l'activité agricole, il avait répondu qu'il « ne fallait pas qu'on em… ceux qui travaillent », puis « si on n'aime pas la campagne, on reste en ville et si on va à la campagne on s'adapte à la campagne qui préexiste », en promettant de légiférer et d'éviter aux agriculteurs de faux procès quand leur activité dérange le voisinage. Nous y sommes ! La proposition de loi qui vient en discussion est portée par la majorité et elle a recueilli le soutien de nombreux députés issus



d'autres horizons.

La proposition de loi est-elle satisfaisante ?

LS : L'avancée est, pour l'heure, historique car elle modifie le Code civil. En effet, cette proposition a le mérite d'intégrer le principe posé par le Code de la construction et de l'habitation au Code civil, interdisant toute action à l'encontre d'une activité préexistante. En revanche, elle ne répond pas aux troubles liés à l'évolution de l'activité, fussent-ils la conséquence d'une mise aux normes, en particulier en matière agricole. Notre préoccupation, à ce stade, est d'améliorer le texte et de proposer un amendement susceptible de prendre en compte cette situation. Cela permettra de donner une meilleure visibilité et de mieux sécuriser les agriculteurs qui veulent entreprendre et se développer dans les campagnes.

Réussir

"ÊTRE ARRÊTÉ, SANS QUE TOUT S'ARRÊTE."

ASSURANCE PRÉVOYANCE : PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION ET VOTRE FAMILLE.



Parce que la vie réserve parfois des coups durs, l'Assurance Prévoyance Agricole vous permet d'y faire face en vous protégeant vous, vos proches et votre activité en cas :

- d'arrêt de travail : versement d'indemnités journalières en complément de celles versées par la Mutualité Sociale Agricole ;
- d'invalidité permanente, partielle ou totale : versement d'une rente ou d'un capital ;
- de décès : versement d'un capital aux bénéficiaires de votre choix.

Avec la garantie Service de Remplacement, Groupama prend également en charge une partie des frais de main-d'œuvre occasionnés durant la période de votre absence.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter au contrat disponible en agence.
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprises régies par le Code des Assurances - Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel. Mai 2022.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Accompagnement des crises agricoles à la MSA Midi Pyrénées Sud

DISPOSITIF Avec l'extension de l'épidémie MHE (maladie hémorragique épizootique) la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud (MPS) rappelle les dispositifs d'accompagnement économique et psychologique mis en place pour faire face à l'urgence de la situation pas déjà des textes et une jurisprudence en la matière ?

Justine de Saint Germain, sous directrice à la relation adhérents et entreprises à la MSA Midi Pyrénées Sud, précise les actions déployées et les modalités de contact à la MSA. « La MHE s'ajoute à une série de crises et nous avons mis en œuvre depuis plusieurs mois, un plan de gestion de crise dédié. D'abord initié dans les Hautes-Pyrénées, premier département touché, ce plan est désormais étendu à l'ensemble des départements que nous couvrons (Ariège, Haute-Garonne, Gers, HautesPyrénées) ».

Privilégier la détection

Tous les services de la MSA sont mobilisés pour répondre à cette situation. Le repérage des agriculteurs en difficulté est d'abord assuré par les salariés au contact du public. « Au quotidien, ce sont nos assistantes sociales, conseillers de prévention, agents de recouvrement et agents d'accueil qui relaient vers les services techniques des demandes d'aide émanant d'éleveurs affectés» précise Justine de Saint Germain. Elle souligne que« c'est aussi un travail collaboratif qui se fait avec nos partenaires et l'ensemble de la profession ».

Des aides adaptées

Ces demandes sont ensuite traitées par la MSA pour offrir un accompagnement individuel, que ce soit sur le plan psychologique, social ou financier. « Les situations les plus complexes sont prises en charge directement par les cellules « crises agricoles » et« mal-être »complète la directrice.

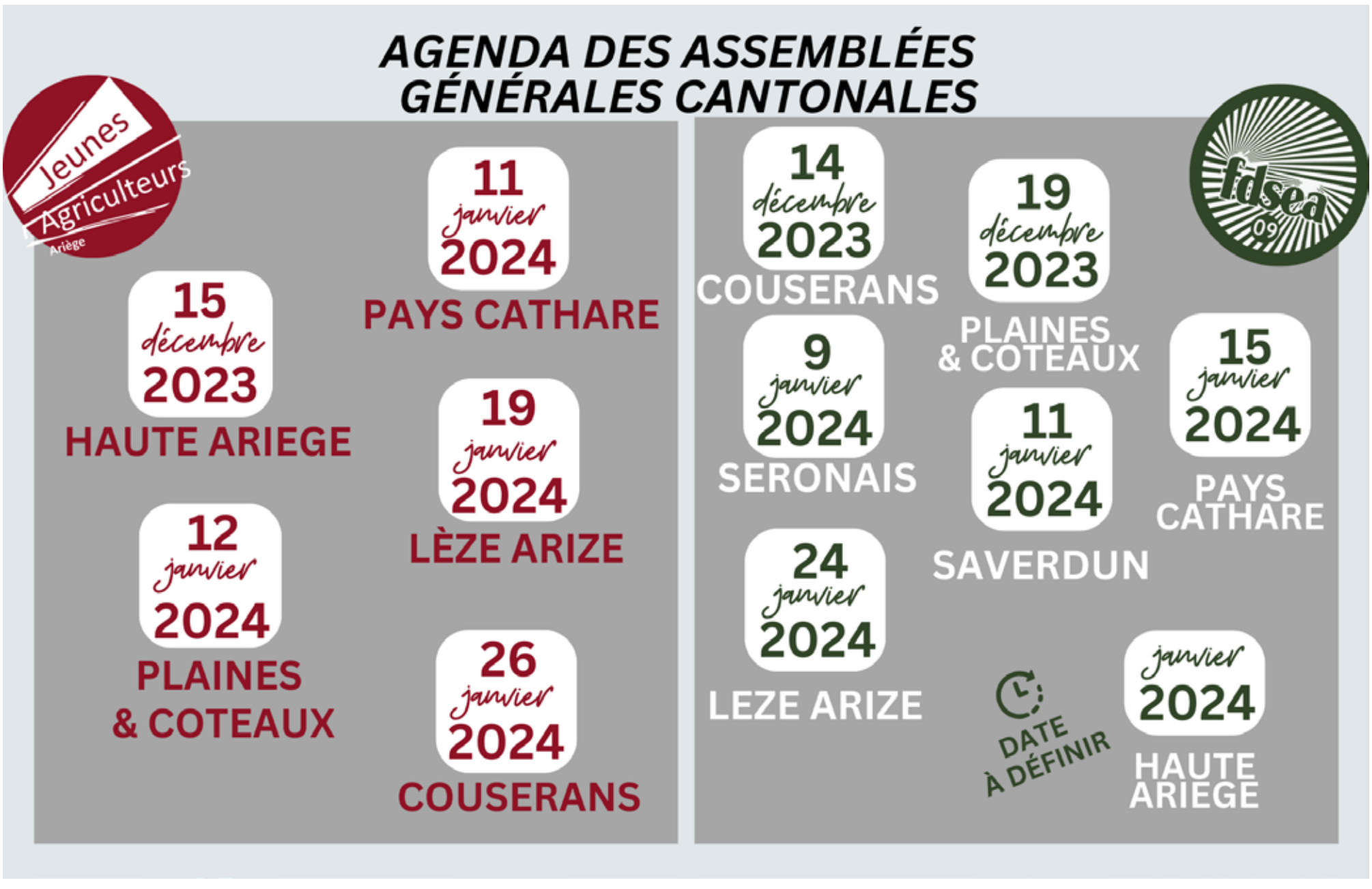
Concrètement, la MSA MPS met à disposition des agriculteurs et salariés agricoles concernés :

- Un point d'entrée unique d'urgence crise : un formulaire de contact dédié à l'accompagnement des crises agricoles, sur le site internet de la MSA MPS, accessible dès la page d'accueil
- Une adresse mail : celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr
- Des aides sociales et psychologiques adaptées

EN CAS D'URGENCE

Appelez le 09 69 39 29 19.
Agri Ecoute est disponible tous les jours, à toute heure. Un psychologue sera à votre écoute en toute confidentialité.





« Nous calons un planning pour des agneaux toute l'année »

GAEC Au Gaec Le Pay, l'utilisation de la Charmoise et le désaisonnement lumineux ont permis de produire des agneaux toute l'année en bio et de développer la vente directe. Le Gaec mise aujourd'hui sur la vente de reproducteurs.

Au Gaec Le Pay, à Saint-André-Treize-Voies, en Vendée, la diversification des activités et des débouchés a toujours été un axe important. Composé de Jean et Dominique Gratton et de leurs fils Matthieu, Benoît et Alexis, avec 1,5 salarié et un apprenti, le Gaec élève 900 brebis, 45 vaches allaitantes et 15 000 pondeuses et 420 m² de volailles de chair, sur 210 hectares, le tout en bio. Les brebis se partagent entre la race Mouton Vendéen et la race Charmoise. « *Nous vendons nos agneaux par Bretagne viande bio, en direct à des bouchers et dans un magasin à la ferme et par la vente de reproducteurs, explique Alexis Gratton. Nous avons introduit la Charmoise pour répondre aux attentes des bouchers en termes de rendement viande. La Charmoise est de plus bien adaptée en bio, car elle est peu gourmande en fourrages et concentré et qu'elle se désaisonne facilement.* »



Désaisonnement lumineux sur 300 brebis

Un point essentiel pour le Gaec, notamment en vente directe, est de pouvoir vendre des agneaux toute l'année. Le troupeau est réparti en cinq lots. Les éleveurs utilisent pour cela le désaisonnement lumineux sur deux lots de 150 brebis, pour des mises bas de mi-août à mi-septembre et de mi-septembre à fin octobre. Le désaisonnement est réalisé dans une ancienne maternité lapin, bien isolée, dans laquelle les éleveurs ont installé quatre rangées de néons doubles de 72 watts programmables permettant une intensité de 200 lux au niveau des yeux des brebis. Le programme lumineux fonctionne du 8 novembre au 27 janvier. « *La fertilité est en moyenne de 90-95 %, indique Alexis Gratton. Même sur les Charmoises, qui se désaisonnent naturellement, les résultats sont bien meilleurs. La seule difficulté est que pour le lot d'octobre, lutté en mai, nous devons faire des jours courts artificiels, ce qui oblige à rentrer les brebis le soir et à obscurcir le bâtiment en fermant les ouvertures. Cela nous a aussi amenés à installer un extracteur d'air, car la ventilation n'était alors plus assurée.* » Toutes les brebis sont échographiées avec dénombrement pour adapter la ration. Le Gaec travaille aussi la génétique. Adhérent au contrôle de performances depuis la création du troupeau, en 2007, il achète les béliers des deux races en station de contrôle individuel depuis trois ans. Toutes les brebis des lots désaisonnés et les brebis et agnelles inscrites des autres lots sont accouplées en paternité, avec tri des béliers sur les qualités maternelles. De 2020 à 2023, le poids âge type à 30 jours (PAT 30) des mâles doubles vendéens est ainsi passé de 9,6 à 11,7 kilos et celui des femelles doubles de 9,2 à 11,4 kilos. « *Vu l'évolution du marché du bio, pour mieux valoriser les femelles et les efforts faits en génétique, nous voulons aujourd'hui développer la vente de reproducteurs, précise Alexis Gratton. Nous vendons actuellement 200 agnelles reproductrices et 20 mâles et l'objectif est de vendre 300 reproducteurs par an en maintenant la vente directe et en réduisant les circuits longs.* »

42 ha de couverts pâturés tous les ans

L'alimentation est à base de fourrages (ray-grass-trèfle, colza fourrager), maïs grain humide et mélange triticale-pois, tous produits sur l'exploitation. Chaque année 30 hectares sont consacrés au maïs grain et 39 hectares au triticale-pois. Un point important est aussi la valorisation de couverts végétaux d'interculture à base de colza fourrager associé à quatre variétés de trèfle (trèfle incarnat, trèfle vésiculé Geronimo, trèfle squarrosum, trèfle Mikkeli). 35 hectares de couverts sont pâturés sur l'exploitation, auxquels s'ajoutent 7 hectares à l'extérieur. Les brebis et agnelles en lutte et les brebis gestantes et à l'entretien y pâturent du 1er septembre au 25 mai, avec au moins trois tours de pâturage d'une semaine par paddock, sans apport de fourrage ni concentré, mais avec de l'eau à disposition dans des bassins avec flotteur. « *Les couverts réduisent le coût alimentaire et permettent de faire un flushing des brebis en lutte* » apprécie Alexis Gratton. La fertilité atteint 93 %, la prolificité 155 % et la productivité 113 %, la mortalité des agneaux étant de 27 %. Avec un poids moyen d'agneau de 18,30 kilos de carcasse, un prix moyen de vente, hors sélection, de 9,15 euros le kilo en 2023, et 99 euros par brebis de charge, la marge brute atteint 102 euros parbrebis. « *Les objectifs aujourd'hui sont de faire plus d'agnelages de contre-saison pour développer la sélection et de réduire la mortalité des agneaux* » indique Alexis Gratton.

Des équipements pour gérer 900 brebis

Le Gaec Le Pay dispose d'une bergerie de 2 700 m² sur son site principal, d'une autre de 800 m² sur un autre site et du bâtiment de 300 m² pour le désaisonnement. La bergerie principale date de 2018. « *Les brebis étaient dans un ancien poulailler transformé en bergerie, explique Jean Gratton. L'alimentation prenait beaucoup de temps. Nous avons décidé de miser sur le long terme en construisant un bâtiment pouvant accueillir 600 brebis et permettant la mécanisation.* » 490 000 euros ont été investis dans le bâtiment, sur lesquels le Gaec a reçu 51 000 euros de subvention. Le toit est isolé, le gain sur le temps de pose compensant l'écart de prix avec du fibrociment. Les longs pans sont équipés de filets amovibles programmables à partir d'une sonde extérieure. Des portails sectionnels aux entrées, à commande portative et fixe, évitent de descendre du tracteur et limitent les courants d'air en hiver. 630 000 euros ont aussi été investis pour des équipements et du matériel. Un quad équipé d'un Spider Pac permet de poser et réenrouler les clôtures électriques mobiles à trois fils. « *Il permet de clôturer rapidement les parcelles pour faire pâturer les couverts, explique Jean. Une heure suffit pour clôturer 8 hectares.* » Le Gaec dispose aussi, en plus de la dérouleuse-pailleuse, d'un automoteur distributeur de concentré électrique, avec 20 rations programmables, qui est rempli à partir de six trémies installées dans le bâtiment. « *1 h 30 suffit aujourd'hui pour alimenter les 600 brebis. Cela réduit aussi la pénibilité, permet une ration plus juste avec moins de gaspillage et simplifie le travail pour les cures de vitamines.* » Les éleveurs disposent aussi dans la bergerie d'un parc de tri complet, avec Combi Clamp, cage de pesée permettant la pesée hebdomadaire des agneaux, cage de retournement, d'un autre parc de tri sur l'autre site et d'un parc de tri mobile pour les interventions au pré.

Institut de l'Elevage/CIIRPO

Réaction de Sophie Alzieu

éleveuse d'ovin dans le canton Plaines & Coteaux, et Secrétaire générale de la FDSEA 09



Aujourd'hui les éleveurs font face à une demande accrue d'agneau à l'échelle locale pour fournir entre autres les bouchers, les restaurants et la clientèle en vente directe.

Penser les agnelages sur une année complète et anticiper les naissances permet de fidéliser les clients et d'assurer une vente plus régulière. De cette façon on favorise les débouchés en direct et surtout on peut fixer les prix de manière plus sûre et plus sereine.

S.A

La 52ème vente des jeunes taureaux Limousins s'est déroulée à la station GELIOC, le 4 novembre

HOMMAGE Avant le début de la vente, au nom de GELIOC et du GIE Lirdeoc, Bernard Guibbaud a rendu un dernier hommage à Anthony Moysset, président de GELIOC, décédé deux mois auparavant. Il a souligné combien le vide laissé par sa disparition allait être immense et précisé que celle-ci allait impacter bien au-delà de la Station Gélioc.

« Anthony aimait tout le monde et il était aimé de tous. Son sourire permanent traduisait une immense joie de vivre et générait un dynamisme d'ambiance remarquable auprès des personnes qui le côtoyait. Son engagement dans le syndicat Limousin de l'Aveyron et sa prise de responsanbilité à GELIOC avaient été à la fois précoces et efficaces. C'était un moteur jeune, doué et efficace. Nous avons tous aimé travailler avec lui. Nous n'oublierons jamais Anthony», a conclu Bernard Guibbaud. Avant de commencer la vente, toute l'assistance lui a rendu un dernier hommage avec une minute d'applaudissement.

Cette promotion comptait 48 taureaux nés entre le 10 août 2022 (pour le TAG 1) et le 19 octobre 2022 (pour le TAG 48).

Tous ses animaux avaient été sélectionnés par les inspecteurs du Herd Book Limousin dans 35 élevages répartis dans 6 départements appartenant à la zone de recrutement de GELIOC, qui s'étend de la Lozère au nord jusqu'aux Hautes-Pyrénées au sud.

Au préalable à cette vente, deux sujets jugés trop nerveux avaient été éliminés, le jour de la qualification et donc retirés de la vente. Les résultats de l'évaluation ont fait que 27 taureaux avaient décroché la qualification «RCV» et 19 s'étaient vu attribuer le statut «EVALUES».

Depuis longtemps, GELIOC a fait de la facilité de naissance sont premier critère de choix au moment de la sélection. Cette série n'échappait à la règle et comprenait donc des sujets nés facilement et faisant preuve d'une grande docilité.

Dans la première catégorie, tous les veaux ont été vendus entre 3000 et 11 700 euros. La moyenne s'est fixée à 5207 euros soit en très légère hausse par rapport la même vente de l'année précédente. Le «top price» de cette série a concerné un veau mixte grandissant porteur hétérozygote du gène sans corne, né dans l'élevage Guimontheil Jean Michel de Thérondels (12).

Ubadi PO était très long de corps et de bassin et surtout très fin d'os. Il présente un pedigree très intéressant avec un père Petunias qualifié RRE et une mère également RRE , fille de Cyan Po. C'est par cette vache que le gène sans corne avait circulé. L'acheteur est un éleveur belge bien connu dans le domaine du sans corne.

Chez les taureaux «EVALUES», 17 sujets ont été vendus sur 19 mis en vente. Les prix ont oscillé entre 2700 et 6400 euros avec un moyenne fixée à 3370 euros. Dans cette catégorie, c'est le TAG 32 issu du GAEC de Monedies à Grand Vabre (12) qui s'est mis en évidence. C'est un veau mixte, complet dans tous ses postes et doté d'un très bon bassin. Il a manqué de très peu la qualification en raison de ses aplombs arrières juges assez souples. Les acheteurs sont deux sélectionneurs, un Tarnais et un Héraultais. La vente organisée par le GIE LIREDOC, proposait la formule mixte, c'est-à-dire en présentiel ou «en ligne» depuis un ordinateur ou un téléphone portable.

14 mâles soit un tiers des veaux vendus, ont été achetés «en ligne» et 10 autres par «ordre d'achat». Tous ces acheteurs (soit la moitié de tous les acheteurs) n'assistaient pas physiquement à la vente mais ont largement contribué à son bon déroulement. A l'inverse, 20 mâles ont été achetés par des éleveurs présents dans les gradins. Les acheteurs français sont répartis dans 14 départements différents. Les acheteurs étrangers se retrouvent dans 3 pays (3 Espagne, 1 Belgique, 1 Italie).

La 53ème vente à GELIOC est programmée pour le samedi 2 mars 2024. Elle proposera des veaux nés du 27 octobre 2022 (pour le plus vieux, le TAG 50) au 16 janvier 2023 (pour le plus jeune, le TAG 97).

Station GELIOC



UBADI PO, le tag 48, porteur du gène sans corne, vendu 11 700 euros en Belgique.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DIAGNOSTICS FORÊT

Depuis sa création en 2011, le service forêt de la Chambre d'Agriculture a recensé plus de 3500 ha de forêt et 300 000 m³ de bois. L'objectif de ces diagnostics est d'initier une culture forestière auprès des propriétaires n'ayant pas toujours conscience du potentiel de leur foncier forestier. Suite à ces diagnostics, certains ont fait le choix de travailler leurs peuplements forestiers, de récolter et vendre le bois présent sur leurs parcelles.

Aujourd'hui, en Ariège, les diagnostics forestiers réalisés par les conseillers Forêt Arbre et Bois de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège. Ils ont permis à plus d'une centaine d'agriculteurs, de réaliser que la ressource qu'ils avaient était sous-exploitée pour certains, et sur-exploitée pour d'autres. Suite à cela, les agriculteurs concernés ont pu équilibrer les prélèvements de bois en forêt.

Quel sont les retours de ces diagnostics ?

Dans la majorité des cas les peuplements forestiers chez les agriculteurs du département sont issus de la déprise agricole, sur des zones de forte pente et bien souvent sans accès mécanisé envisageable.

On observe 3 types de peuplements relativement distincts en fonction des zones géographiques :

▸ **Taillis de Chêne pubescent en mélange de feuillus de faibles dimensions**

Il s'agit principalement de la partie Est du département et sur le Plantaurel, les sècheresses estivales marquées et la faible profondeur de sol engendrent des difficultés de croissance pour les peuplements. Cependant, une faible valeur économique ne veut pas dire qu'il est impossible de valoriser les peuplements. Souvent, des éclaircies de types irrégulières permettent de redynamiser les peuplements à condition de ne pas être trop gourmand dans le volume retiré. Par ailleurs, c'est dans ces zones à fort risques d'incendies que le sylvopastoralisme prend tout son sens. Permettant à la fois d'amorcer de la gestion forestière, protéger les zones faces aux feux, mais aussi insérer des zones forestières dans le cycle de pâturage du cheptel

▸ **Taillis de Feuillus en mélange de dimensions améliorables**

Dans ce cas de figure, nous nous situons plutôt sur les zones de coteaux au nord du Plantaurel. Les sècheresses estivales sont marquées elles aussi, cependant la profondeur des sols permet un développement des arbres plus important que sur l'Est du département et le Plantaurel. Dans ce type de peuplement, on retrouve une grande variété d'essences y compris de feuillus dit précieux tels que les Alisiers ou certains Erables ayant une forte valeur économique lorsqu'ils sont de belle facture. Par ailleurs, il devient envisageable dans certains cas de produire du bois d'œuvre à long termes. La difficulté principale pour atteindre cet objectif réside dans le retard des éclaircies. Il est donc judicieux d'établir un plan de coupe régulier mais sobre en volume afin d'avoir des résultats « rapidement » tout en préservant le capital forestier. Attention toutefois, sur la majorité des peuplements rencontrés, les chantiers forestiers une fois effectués ont vu une explosion de l'Acacia au moment de la régénération forestière. Il convient alors d'être réactif si l'on souhaite profiter à la fois de la dynamique de croissance de cette régénération. Ceci implique qu'une fois la coupe effectuée, il faudra s'appliquer à réaliser à temps les travaux sylvicoles de réduction de densité.



▸ **Taillis de Frênes et Chêne en mélange**

Nous sommes ici en présence de peuplements spontanés souvent localisés dans le piémont ces peuplements sont les plus productifs en termes de croissances et de volumes à l'hectare. Cependant la principale difficulté réside dans la combinaison de l'absence de voies de circulation et d'une forte pente. Ceci engendre des difficultés d'exploitation et bien souvent les peuplements sont très fermés. La première solution ici consiste à réaliser des pistes qui serviront bien au-delà de la première exploitation. Attention cependant, la présence de muret de pierres augmente d'autant plus la difficulté d'exploitation. Sur ces peuplements il est dans certains cas possible d'obtenir du bois d'œuvre dès la première exploitation, mais le risque principal est une ouverture très forte liée au retrait de ces tiges. Il n'est donc pas rare d'avoir par la suite une explosion de la ronce, des fougères voire même des noisetiers. Ces derniers ont une vitalité et une dynamique de colonisation très forte. Il est donc nécessaire de rester vigilant sur les poursuites des travaux forestiers. Connaître les dynamiques de ses peuplements, c'est l'assurance de faire par la suite les choix les plus adaptés à la fois à son patrimoine forestiers, mais aussi aux besoins de ses peuplements.

Ces diagnostics sont pris en charge par des financements et n'incluent aucun reste à charge pour les agriculteurs souhaitant mieux connaître leurs propriétés forestières et permettent de fixer des objectifs de production tout en préservant le capital de bois sur pied présents dans les parcelles. Cela amène également à une mise en place d'une exploitation forestière durable et raisonnée au sein des peuplements forestiers. Ce diagnostic est accompagné d'un compte rendu présentant les volumes présents sur les parcelles, les capacités de prélèvement des peuplements et d'une cartographie des de ces derniers.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Antoine YUNES
antoine.yunes@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

RETOUR EN IMAGES DE LA SEMAINE SUR LES MACÉRATIONS - HOMÉOPATHIE EN GRANDES CULTURES









CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

nou ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

EN ARIÈGE, LES BOULANGERS ET LES BOUCHERS LA JOUENT COLLECTIF !

Que de Nòu ?
La marque Nòu Ariège Pyrénées a invité boulangers et bouchers de l'Ariège à découvrir tous les avantages offerts dans l'engagement de leur activité au sein de la marque territoriale et désireux de s'impliquer dans la structuration de filières.
Cette soirée s'est tenue le 27 novembre en présence des présidents de la CMA Ariège et de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, structures membres de l'ADAFTA, les Moulins Pyrénéens ainsi que les syndicats professionnels des métiers de bouche.
L'événement a été l'occasion de faire le bilan sur l'année passée et d'envisager une continuité dans la dynamique déjà impulsée, de travailler ensemble pour l'économie du département en développant des filières vertueuses pour tous.



SOIRÉE ADHÉRENTS 2023 : JEUDI 7 DÉCEMBRE AU DOMAINE DES COTEAUX D'ENGRAVIES À VIRA

Afin de clôturer l'année en beauté, autour d'un moment convivial et de présenter les perspectives 2024, Nòu a organisé une soirée à destination des Adhérents au domaine des Coteaux d'Engravies le jeudi 7 décembre.

Un focus sera fait sur l'ouverture très attendue de l'ambassade à Toulouse, prévue au printemps 2024, suivi d'une présentation du domaine des coteaux d'Engravies par notre hôte Thomas Piquemal et pour finir d'un apéritif dinatoire concocté à base de produits Nòu de quelques-uns de nos producteurs, sans oublier le pain Nòu.

Ce rendez-vous annuel, pour la deuxième année consécutive, organisé dans un cadre festif et informel, est l'occasion de créer du lien entre les adhérents, de renforcer l'appartenance au collectif et d'échanger tout simplement des mots et des sourires.

Avec le soutien financier du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales
Ariège le Département
CHAMBRE D'AGRICULTURE

CLAP DE FIN 2023 RETOUR EN IMAGES

Un grand merci aux adhérents Nòu pour leur mobilisation, leur dynamisme et leur bonne humeur lors des évènements qui ont ponctué 2023 :

- Salon de l'Agriculture à Paris
- Tablées du Rheu à Le Rheu
- Salon des Maires à Foix
- Autrefois le Couserans à Saint-Girons
- Festiv'agri à Lorp Sentaraille
- Festival des Saveurs à Ax les Thermes
- Foire de la Barguillère à Foix
- Fira d'Andorre la Vieille



EN BREF



Agriculture biologique : une enveloppe supplémentaire de 34 millions d'euros

Le ministre de l'Agriculture avait annoncé le 17 mai dernier, dans le cadre du renforcement du plan de soutien au secteur de l'agriculture biologique, la mise en place d'une aide de 60 M€ pour aider à résoudre les difficultés les plus urgentes des filières agricoles en agriculture biologique.

L'ensemble des demandes d'aides déposées dépasse l'enveloppe initiale et s'élève finalement à 94 millions d'euros. « Afin de couvrir la totalité des demandes d'aides éligibles, et d'apporter un soutien à la hauteur du besoin de l'agriculture biologique, le Gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe budgétaire de l'aide de crise » annonce le ministère dans un communiqué.

Cette augmentation de près de 34 millions d'euros est soumise à l'accord préalable de la Commission européenne, précise le ministère. Mais, sans attendre, un acompte, représentant 76 % du montant total de l'aide, sera versé dès le début du mois de décembre à l'ensemble des exploitations éligibles.

Le solde de l'aide sera ensuite versé dès validation de l'augmentation de l'enveloppe par la Commission européenne.

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 47

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)	9000 (% /sem. 2021)	Abattage hebdo = 11160 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S43	57 344	18 523 -4%	11 854 -2%	-5 300	0 sem.	5.49	5.32	3.33	5.93	+1%
S44	50 707	15 970 +9%	9 731 +28%	-5 700	0 sem.	5.50	5.32	3.33	5.98	+2%
S45	60 434	21 865 +5%	12 787 -6%	-6 700	0 sem.	5.47	5.32	3.30	6.03	+2%
S46	60 776	21 295 +11%	12 347 +18%	-7 800	0 sem.	5.43	5.32	3.30	6.08	+2%
S47	58 991	20 412 -8%	11 980 +5%	nc	nc	5.39	5.32	3.30	6.14	+2%

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 6 au 12 novembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,08	8,33	-
	16 à 19 kg	-	8,90	-	(+0,07)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,31	9,01	(+0,13)
	16 à 19 kg	-	9,11	8,56	(+0,09)
	19 à 22 kg	9,24	8,72	8,33	(+0,01)
	+ 22 kg	-	-	-	-
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 6 au 12 novembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,27	7,40	7,13
Rosé		-	6,32	6,18

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 686,10 (+2,00)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 6 au 12 novembre 2023*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,40	3,30	3,45	3,25	3,25
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,75	2,85
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

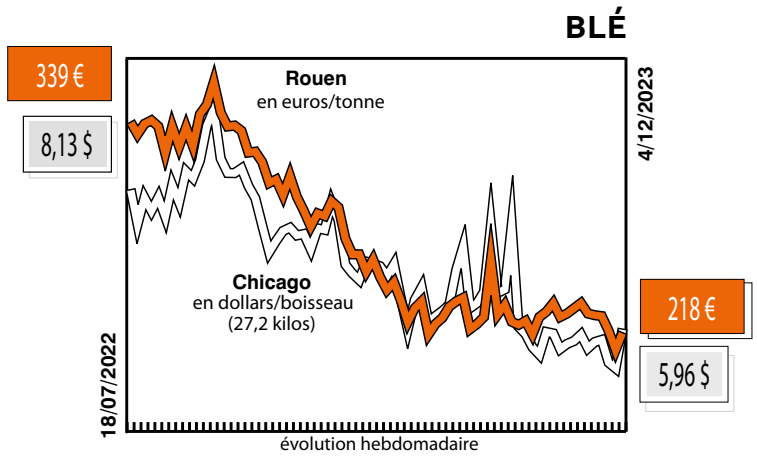
Limousins

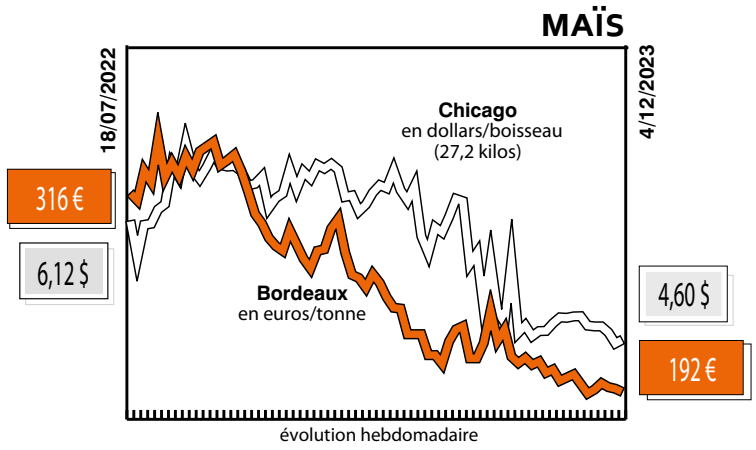
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,60	3,55	3,45	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,15	3,15	3,10	-	2,90	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

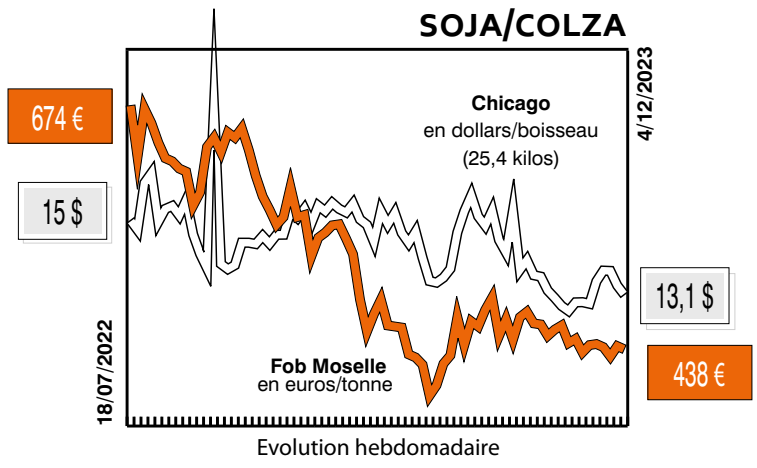
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,25	3,25	-
	Écart	(=)	(=)	(-0,10)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,00	-
	Écart	(=)	(=)	(-0,10)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

81 - VENDS tracteur Mc Cormick X7.440 de 2020 140cv 1420 H TBE bâti MX – Tél : 06.82.15.91.20

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

RECHERCHE Cueilleur à maïs avec broyeur + Corn Picker BOURGOIN - Tél : 05.61.96.32.50 aux heures de repas

31 - VENDS 1 MF 575 bon état – 1 MF petit gris diésel – 1 tracteur à chenilles Same (problème mécanique) – 1 round-ballers marque Gehl – 1 faucheuse conditionneuse Vicon modèle KM 241, 2 pneus tracteurs 650x65x38 – 1 Peugeot 306 HDI break – 1 cheminée Godin et 1 gros poêle à bois en fonte. Tél. : 06 78 09 57 70

RECHERCHE Motoculteur puissance 8 à 9 chevaux. Bon état de marche - Tél : 07.43.01.00.63

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34



RÉCOLTE

VENDS Bois de chauffage frêne ou mélange coupé à 50 - Tél : 05.61.96.32.50 aux heures de repas

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

DECONS OCCITANIE
05 62 75 85 50
aucamville@decons.fr
ACHÈTE FERRAILLE ET MÉTAUX
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

ANIMAUX

VENDS Taureau limousin 6 ans, cause consanguinité, caractère moyen, habitué en stabulation, mixte viande, vêlage facile, 2500€ - Tél : 06 87 59 64 50

VENDS Taureau limousin, inscrit HBL né en octobre 2018. Vêlage facile. Produits visibles sur l'elevage -Tél : 06 42 79 28 37

81 - À RÉSERVER chiots Beauceron puce mère 250269606830846 – Tél : 06.63.39.84.37

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

81 - VENDS génisses Abondance et Brune prêtes à saillir 2 génisses croisées pleines de 5 mois vache Hérens pleine de 7 mois le tout à l'attache – Tél 06.42.79.81.37

GASCONNE DES PYRÉNÉES
Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

DIVERS

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille sous abri. Excellente qualité.Tél : 06.65.36.44.71

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

Terres d'Ariège
Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...
N'HÉSITEZ PAS
PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL
DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32
OU
06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions* 10 € TTC
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique — ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES, une lettre par case, une vide entre chaque mot

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : € — Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

REUSSIR Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix



49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €
OU
49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).
☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 109 €
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de 79 € *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 89 €

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom — Prénom
Société
Adresse
Code postal — Ville
Tél — Port
E-mail
N° Siret

MODE DE PAIEMENT
○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

REUSSIR
Nourrir votre performance

REUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Délibéré du procès : victoire de la ruralité !

JUGEMENT Plus de 5 ans après les faits reprochés, la cour d'appel de Toulouse a rendu son jugement ce jeudi 30 novembre.

Un cri de soulagement et un goût de victoire pour les six accusés que nous étions. C'est aussi une victoire et une reconnaissance pour nos syndicats. La justice est rendue à nos structures qui ont simplement défendu nos libertés, nos traditions, nos valeurs et nos convictions face à ces pseudos défenseurs de l'environnement bien perfusés par nos impôts.

C'est grâce à notre ténacité, notre solidarité et notre esprit du collectif que nous avons gagné ce procès bien appuyés par le professionnalisme et l'humanisme de Me Le Gunehec et Me Pastor que nous remercions chaleureusement.

La justice à enfin donné un signal pour le monde rural et redoré le blason de l'agriculture.

Nous savourons fièrement et dignement notre relaxe. La cour a simplement prononcé une amende de 1000 € pour chacune de nos 4 structures pour défaut de déclaration de manifestation.

Avec nos sincères remerciement pour votre soutien fidèle et précieux.

Syndicalement,

Clémence BIARD
et Rémi Toulis





Me Le Guenehec

Le jugement de première instance à Foix n'était pas compréhensible, à la fois sur le principe de la condamnation et sur les peines prononcées, les mêmes qu'à Sainte-Soline où des dizaines de gendarmes avaient été blessés. Cela n'avait aucun sens. La cour d'appel de Toulouse a remis les choses à l'endroit. Sa décision est claire et nette. Avant tout, elle a rappelé une chose très importante : la liberté de manifestation est aussi essentielle que la liberté de réunion, elle doit être protégée de la même manière. Elle explique aussi que ce n'est pas parce que la manifestation n'a pas été déclarée correctement que pour autant il y a une entrave à la liberté de réunion des associations plaignantes. Ensuite, il suffisait de visionner l'intégralité des vidéos comme nous l'avons fait à l'audience pour constater que la réalité était à mille lieues de la description apocalyptique faite par les plaignantes ou certains témoignages qu'elles produisaient. Par exemple, la cour a relevé que les prétendues « hordes » traversant la rivière pour « venir au contact des forces de l'ordre »... n'existaient pas. Ou que « l'état de siège » dont parlaient les plaignantes n'était que « l'appréciation toute subjective d'une personne »... Elle a aussi pointé les contradictions des plaignantes, et rappelé le rôle modérateur de vos dirigeants au cours de cette manifestation. La cour note aussi que lorsque des troncs ont été déposés symboliquement sur la chaussée, cela s'est fait « dans un grand calme ». Je crois que comme nous les juges ont été frappés par ces vidéos qui montraient la réalité des faits et démentaient totalement les plaintes. Au final, il était évident qu'il n'y avait aucune « entrave concertée à la liberté de réunion », encore moins par « menaces », comme le prétendait la poursuite, qui était très artificielle et avait été construite par les associations plaignantes. La cour d'appel a restitué les faits tels qu'ils étaient, et elle a fait du droit tout simplement. La seule condamnation confirmée est celle des quatre structures pour le défaut de déclaration de la manifestation, qui est une infraction assez formelle. En l'occurrence la manifestation avait été déclarée dans l'urgence et pas dans les formes et délais prévus par la loi.

Maitre Le Guenehec

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le parquet et les associations plaignantes peuvent encore déposer un pourvoi en Cour de cassation.

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres d'Ariège